

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE
MERCREDI 8 MARS 2017, À 18 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL
DE LA MRC DES APPALACHES
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Pascal Binet	Adstock
Mme	Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Jacques Lessard	Disraeli Ville
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Benoit Lemay	Irlande
Mme	Céline Landry	Kinnear's Mills
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	Camille David	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Serge Laliberté	Saint-Julien
Mme	France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2017-03-7810

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 8 février 2017
4. Période de questions
5. Rapport des comités et rencontres
6. Demandes de rencontre
7. Correspondance
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Fibre optique
 - 8.1.1. Offre de service – Dossier fibre optique
 - 8.2. Souper des municipalités
 - 8.3. Reddition de compte – SDE
 - 8.4. Location d'un bureau – MRC
 - 8.5. Jeux du Québec 2018
 - 8.6. PRECA
 - 8.7. PADF
 - 8.8. Rencontre de concertation – Conseil des aînés
 - 8.9. Ville Thetford – Accueil de réfugiés
 - 8.10. Renouvellement – Assurances
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Émission des certificats de conformité
 - 9.2. Suivi règlement 170
10. Cours d'eau et environnement
 - 10.1. Entente – Récupération Frontenac

- 10.2. Délégation MRC – Intervention rivière Bécancour – Parc St-Noël
- 10.3. Paléolimnologie – Bécancour - GROBEC
- 11. Développement économique
 - 11.1. Lac-à-l'épaule – SDE
 - 11.2. Projets - FDT
- 12. Affaires nouvelles
- 13. Prochaine réunion du Conseil des maires
- 14. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017

CM-2017-03-7811

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 RAPPORT DES COMITÉS ET RENCONTRES

Un tour de table est effectué concernant les comités suivants, les représentants de la MRC font état des activités respectives de ces tables :

- Comité administratif
- Société de développement économique – CLD-SDERT
- Office de Tourisme
- GROBEC – COGESAF – COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc Frontenac
- Coopérative Mont Adstock
- Musée Minéralogique et Minier
- Comité de l'aéroport
- CUA – Centre universitaire Appalaches
- Centre des archives de la région de Thetford
- Table de développement des communautés
- Ensemble pour nos enfants
- Conseil des aînés
- TREMCA
- TVCRA
- Comité aviseur santé
- CSP – Comité sécurité publique

6 DEMANDE DE RENCONTRE

6.1 MTMDEQ – 12 avril

Une rencontre est prévue avec M. Richard Charpentier du MTMDEQ le 12 avril prochain.

6.2 Suivi rencontre avec le député Luc Berthold

M. Paul Vachon, préfet, fait un retour sur la rencontre avec le député Luc Berthold, mentionnant qu'une nouvelle rencontre aurait lieu prochainement afin de préparer une visite à Ottawa avec les maires disponibles.

6.3 Suivi rencontre avec le Ministre Coiteux – FARR

M. Paul Vachon, préfet, fait un suivi de la rencontre avec le Ministre M. Martin Coiteux dans le cadre de sa tournée des régions pour expliquer le FARR.

6.4 CDC – Projet Grande randonnée des services

La directrice générale mentionne que M. Martin Cloutier de la CDC aimerait venir rencontrer le conseil afin de lui présenter le projet Grande randonnée des services qui pourrait être financé par le Fonds de développement des territoires (FDT), la portion régionale. Il est suggéré de l'inviter à rencontrer le comité du FDT.

7 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Fibre optique

8.1.1 Offre de service – Dossier fibre optique

CM-2017-03-7812

Il est proposé par M. Serge Laliberté et résolu unanimement d'octroyer un mandat qui consiste à réaliser une analyse préliminaire pour permettre à la MRC des Appalaches d'identifier et évaluer le potentiel du déploiement de la fibre optique, sur le territoire de la MRC des Appalaches à M. Richard Lampron, expert-conseil au coût de 12 000\$ excluant les frais de déplacement et les taxes et que ce montant soit pris à même l'enveloppe régionale du Fonds de développement des territoires.

Adopté

8.2 Souper des municipalités

CM-2017-03-7813

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que le souper des municipalités ait lieu cette année le 2 juin 2017 et que la municipalité hôte soit Sainte-Praxède.

Adopté

8.3 Reddition de comptes - SDE

CM-2017-03-7814

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter la reddition de comptes de la SDE concernant l'enveloppe de 100 000 \$ et d'affecter le solde de 37 318.51 \$ aux activités de la SDE, entre autres, les événements et activités liés à l'écosystème entrepreneurial de la région, qui nécessitent des investissements spécifiques à chaque année.

Adopté

8.4 Location d'un bureau

CM-2017-03-7815

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser la location d'un bureau à la MRC des Appalaches à l'APCHQ et que le préfet, M. Paul Vachon, et la directrice générale, Mme Marie-Eve Mercier, soient autorisés à négocier et signer les documents requis.

Adopté

8.5 Jeux du Québec 2018

La directrice générale remet à tous les élus présents un document explicatif concernant les jeux du Québec. Ce document explique le pourquoi, le comment et la raison de faire la finale des jeux du Québec à Thetford Mines à l'été 2018. Cette dernière demande à tous de le publiciser dans leur réseau.

8.6 PRECA

CM-2017-03-7816

Attendu que les Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches (PRECA) travaillent à la mise en œuvre d'actions favorisant la persévérance scolaire et la promotion des carrières scientifiques et technologiques dans notre région administrative;

Attendu que ces actions entrent directement en lien avec nos priorités régionales;

Attendu que les MRC sont des partenaires importants, car leurs élus sont les acteurs principaux qui permettent d'assurer la mobilisation et la concertation en persévérance scolaire sur leur territoire respectif;

Attendu qu'un montant de 50 000\$ annuellement pour une période de 5 ans est demandé comme contribution municipale à la Chaudière-Appalaches, incluant un montant de 5 337\$ annuellement pour la MRC des Appalaches;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que la MRC des Appalaches appuie la démarche des Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches et accepte d'être partenaire financier en leur octroyant un montant de 5 337\$ annuellement pour une période de 5 ans, le tout conditionnel à l'autorisation de puiser ce montant à même l'enveloppe du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui sera disponible pour les régions sous peu.

Adopté

8.7 PADF

CM-2017-03-7817

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le Plan d'action 2017-2018 a été déposé au conseil des maires de la MRC des Appalaches le 8 mars 2017.

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches adopte le Plan d'action 2017-2018 élaboré dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Adopté

8.8 Rencontre de concertation – Conseil des aînés

La directrice générale fait un rappel concernant la rencontre de concertation du Conseil des aînés prévue dans le mois de mars. Tous les maires y sont invités.

8.9 Ville Thetford – Accueil de réfugiés

CM-2017-03-7818

CONSIDÉRANT QU'il y a un intérêt certain des élus municipaux de la MRC des Appalaches et de la Ville de Thetford à solliciter le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), afin que la Ville de Thetford Mines soit reconnue comme Ville d'accueil des personnes réfugiées prises en charge par l'ÉTAT;

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2016 le gouvernement du Canada a respecté son engagement de recevoir 25 000 réfugiés syriens et compte en accueillir d'autres dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'advenant une catastrophe naturelle ou une guerre obligeant le Canada à ouvrir ses portes à plusieurs immigrants, la MRC des Appalaches désire être présente acceptant d'accueillir des réfugiés pris en charge par l'État;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches considère l'organisme Intégration communautaire des Immigrants (ICI) reconnu dans son expertise comme la structure d'accueil pour recevoir des immigrants et pouvant accueillir des réfugiés syriens et/ou d'autres provenances, à Thetford Mines;

CONSIDÉRANT QUE cette reconnaissance pourrait être faite à titre de projet pilote **NOVATEUR**, en permettant à la ville de Thetford Mines de soutenir le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion en accueillant une vingtaine de familles de réfugiés annuellement, ce qui permettrait de sensibiliser et familiariser l'ensemble de la communauté de la MRC des Appalaches au parrainage collectif par la suite;

CONSIDÉRANT QUE dans la MRC des Appalaches c'est 58 nationalités qui sont déjà bien implantées, et soutenues par l'organisme ICI qui dispose d'une banque d'interprètes;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'organisme ICI qui a déjà travaillé avec le MIDI pour accueillir et intégrer des réfugiés dans le cadre du regroupement familial, et qui est déjà familiarisé avec la procédure du gouvernement pour l'accueil et l'intégration adaptés à ces gens, leurs besoins et particularités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de demander au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec de reconnaître la Ville de Thetford Mines comme lieu de destination d'accueil des réfugiés syriens et/ou d'autres provenances, pris en charge par l'État, et de reconnaître l'organisme Intégration communautaire des Immigrants (ICI) à titre de structure d'accueil dans la MRC des Appalaches.

Adopté

8.10 Renouvellement - Assurances

CM-2017-03-7819

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer La Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres sociétaires et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la MRC en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement :

QUE la MRC des Appalaches devienne membre sociétaire de La Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de traiter ses affaires d'assurance avec cette Mutuelle;

QUE la MRC des Appalaches accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la MRC des Appalaches verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution de la Mutuelle;

QUE la MRC des Appalaches contracte ses assurances avec La Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 20 février 2017;

QUE le préfet et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC des Appalaches, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Émission des certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines

9.1.1.1 Règlement 614 (2016-61-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

CM-2017-03-7820

Il est proposé par M. Serge Laliberté et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 614 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 614 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.1.1.2 Règlement 613 (2016-123-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2017-03-7821

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 613 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148. Le règlement n° 613 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

9.2 Suivi du règlement 170

La directrice générale fait un suivi du règlement 170. La MRC est toujours en attente des modifications possibles de la Santé publique suite à la rencontre avec le Dr Lessard.

10 COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Entente – Récupération Frontenac

La directrice générale dépose le projet d'entente présenté par Récupération Frontenac. Des modifications sont apportées par les élus. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10.2 Délégation MRC – Intervention rivière Bécancour – Parc St-Noël

CM-2017-03-7822

ATTENDU que la ville de Thetford Mines entend réaliser des travaux qui consistent en l'aménagement de la bande riveraine de la rivière Bécancour, dans le secteur du parc St-Noël, dans la ville de Thetford Mines;

ATTENDU que ces travaux visent à rendre plus sécuritaire l'accès à la rivière pour les amateurs de pêche ainsi qu'à rendre ce parc public plus attrayant;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent ;

ATTENDU que les travaux que la ville de Thetford Mines entend réaliser sur la rivière Bécancour sont soumis à une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques exige que la demande de certificat d'autorisation soit présentée par la MRC ou que la MRC adopte une résolution mandant les représentants de la ville de Thetford Mines à signer la demande de CA au nom de la MRC ;

ATTENDU que monsieur Daniel Cyr, ingénieur, responsable du volet génie et environnement à la ville de Thetford Mines, est le représentant autorisé de la ville de Thetford Mines à signer la demande de certificat d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC autorise monsieur Daniel Cyr, responsable du volet génie et environnement à la ville de Thetford Mines, à signer au nom de la MRC des Appalaches la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux d'aménagement de la bande riveraine de la rivière Bécancour sur le lot 4 384 645.

Adopté

10.3 Paléolimnologie – Bécancour – GROBEC

CM-2017-03-7823

Attendu qu'une participation financière de 30 000\$ sur une période de 4 ans, est demandée à la MRC des Appalaches pour la réalisation d'une étude paléolimnologique visant à mieux connaître l'évolution des lacs du bassin de la rivière Bécancour;

En conséquence, il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement :

Que la MRC des Appalaches accepte de défrayer la contribution demandée et ce, conditionnellement à la réalisation de cette étude suite à l'acceptation de tous les partenaires sollicités;

Que le montant de 30 000\$ sur 4 ans sera réparti comme suit :

- 2017 → 3 000\$
- 2018 → 12 000\$
- 2019 → 7 500\$
- 2020 → 7 500\$

Adopté

11 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.1 Lac-à-l'épaule – SDE

La directrice générale fait un rappel du Lac-à-l'épaule de la SDE qui aura lieu le 15 mars prochain et qu'une confirmation de présence est attendue.

11.2 Projets – Fonds de développement des territoires – FDT

Projets intermunicipaux :

11.2.1 Formation surveillants-sauveteurs – Thetford Mines

CM-2017-03-7824

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet déposé par la ville de Thetford Mines totalisant 23 526 \$ pour le projet intermunicipal de formation des surveillants-sauveteurs et moniteurs en sécurité aquatique sur le territoire de la MRC des Appalaches. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 16 468 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.2 Agente développement culturel – East Broughton

CM-2017-03-7825

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet déposé par la municipalité d'East Broughton totalisant 20 000 \$ pour le projet intermunicipal de renouvellement du poste d'agente de développement culturel. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 13 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.3 Aire de jeux Grand lac St-François – St-Joseph-de-Coleraine

CM-2017-03-7826

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet déposé par la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine totalisant 34 100 \$ pour le projet intermunicipal d'aire de jeu au Grand lac St-François. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 16 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.4 Accessibilité pêche rivière Osgood – Kinnear's Mills

CM-2017-03-7827

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet déposé par la municipalité de Kinnear's Mills totalisant 31 800 \$ pour le projet intermunicipal d'accessibilité touristique du parcours de pêche de la rivière Osgood. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 16 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

Projets locaux

11.2.5 Terrain multisport – Ste-Clotilde-de-Beauce

CM-2017-03-7828

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce totalisant 12 193,75 \$ pour l'amélioration des aires du terrain des activités sportives. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.6 Module de jeux – St-Jean-de-Brébeuf

CM-2017-03-7829

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf totalisant 15 000 \$ pour l'acquisition d'un module d'amusements au parc municipal. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.7 Voie cyclable – St-Pierre-de-Broughton

CM-2017-03-7830

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton totalisant 5 500 \$ pour l'aménagement de la voie cyclable, panneau d'affichage et acquisition d'un jeu. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 3 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.8 Parcours de tir à l'arc 3D – St-Adrien-d'Irlande

CM-2017-03-7831

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Adrien d'Irlande totalisant 10 714 \$ pour une tour d'observation avec jumelles panoramiques et parcours de tir à l'arc 3D. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.9 Glissade – St-Adrien-d'Irlande

CM-2017-03-7832

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande totalisant 6 700 \$ pour l'aménagement d'une glissade géante 4 saisons. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 4 690 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.10 Débarcadère Chemin Labbé - Phase 2 – Disraeli Paroisse

CM-2017-03-7833

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Paroisse totalisant 15 410 \$ pour l'amélioration du débarcadère du Chemin Labbé – Phase II. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.11 Recouvrement gazebo – Kinnear's Mills

CM-2017-03-7834

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Kinnear's Mills totalisant 7 414 \$ pour le recouvrement du gazebo du parc municipal. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 5 190 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Serge Laliberté et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.12 Embauche ressource 150° de Disraeli – Disraeli Ville

CM-2017-03-7835

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Disraeli Ville totalisant 28 707.08 \$ pour l'embauche d'une ressource pour le 150^e de Disraeli Ville. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.13 Les Incroyables comestibles – East Broughton

CM-2017-03-7836

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'East Broughton totalisant 13 800 \$ pour Les incroyables comestibles d'East Broughton. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.14 Les Incroyables comestibles – Thetford Mines

CM-2017-03-7837

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la ville de Thetford Mines totalisant 9 750 \$ pour Les incroyables comestibles de Thetford Mines. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.15 Logiciel bibliothèque – Thetford Mines

CM-2017-03-7838

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la ville de Thetford Mines totalisant 40 000 \$ pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion pour le réseau de bibliothèques. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.16 Sentier pédestre St-Méthode – Adstock

CM-2017-03-7839

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock totalisant 10 000 \$ pour le sentier pédestre du Secteur St-Méthode. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.17 Jardin collectif – Adstock

CM-2017-03-7840

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock totalisant 6 000 \$ pour les jardins communautaires et collectifs. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 4 200 \$.

En conséquence, il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.18 Évaluation reconstruction quincaillerie coop – Coop St-Méthode – Adstock

CM-2017-03-7841

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la Coopérative de consommateurs de St-Méthode de Frontenac de la municipalité d'Adstock totalisant 12 000 \$ pour l'évaluation du projet de reconstruction de la quincaillerie coopérative. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.19 Plan de paysages – Adstock

CM-2017-03-7842

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité d'Adstock totalisant 7 500 \$ pour le plan de préservation des paysages. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 5 000 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.20 Fibre optique – Phase 2 – St-Jacques-le-Majeur

CM-2017-03-7843

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur totalisant 363 246.63 \$ pour le projet de fibre optique – Phase II. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

11.2.21 Module de jeux – St-Julien

CM-2017-03-7844

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du Fonds de développement des territoires 2016-2017 recommandent l'acceptation du projet de la municipalité de Saint-Julien totalisant 12 031 \$ pour l'achat et l'installation d'un module de jeux pour les enfants de 18 mois à 12 ans. L'aide du Fonds de développement des territoires se chiffre à 7 500 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'accepter ce projet dans le cadre du FDT 2016-2017 de la MRC des Appalaches, d'autoriser Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec le promoteur et de permettre le versement des sommes prévues au protocole.

Adopté

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Gaz de schiste

M. Steven Laprise aimerait que les aménagistes de la MRC valident les possibilités de gaz de schiste sur notre territoire. Une cartographie, au besoin leur sera acheminée.

13 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 12 avril 2017.

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2017-03-7845

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 10.

Adopté

PAUL VACHON
PRÉFET

MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE